

RÈGLEMENT OFFICIEL du Grolympus 2026

Les grandes olympiades du jeu du campus Mirail

1 – Objet du tournoi

Les grandes olympiades du jeu sont un événement ludique organisé par le Centre de ressources des langues (CRL) et le Centre de ressources Olympe de Gouges (CROG), ayant pour objectifs :

- De valoriser les collections de jeux de société des bibliothèques participantes ;
- De promouvoir les associations étudiantes en lien avec le jeu de société ;
- De proposer une compétition ludique, conviviale et accessible à tous les publics.

2 – Organisation et durée

Les olympiades se déroulent du jeudi 19 mars au jeudi 9 avril 2026, sur les sites suivants : CRL, CROG et BULle.

3 – Conditions de participation

3.a – Éligibilité

La participation aux olympiades est ouverte à toute personne fréquentant les bibliothèques de l'université Jean Jaurès (étudiant·e, enseignant·e, membre du personnel, personne extérieure, etc.).

3.b – Composition des équipes

Les équipes doivent obligatoirement être mixtes, et composées de trois joueur·euses.

Chaque équipe se choisit un nom au moment de son inscription, sous réserve de validation par l'organisation (nom non injurieux, discriminatoire ou contraire à l'ordre public).

3.c – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent en ligne via un formulaire disponible sur le site des bibliothèques, du mercredi 25 février au mardi 17 mars 2026, 23h59.

Le nombre d'équipes est limité à vingt-quatre. Un tirage au sort aura lieu le mercredi 18 mars pour déterminer les équipes sélectionnées pour les olympiades. Les résultats du tirage au sort seront publiés en ligne sur le site des bibliothèques, rubrique actualités (<https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/actualites>).

Les résultats du tirage au sort seront également affichés dans les bibliothèques participantes.

La participation aux olympiades vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

3.d – Matériel

Les jeux sont fournis par les bibliothèques participantes et sont exclus du prêt pendant toute la durée des olympiades.

Il est interdit d'apporter ou d'utiliser un matériel personnel non autorisé par l'organisation.

3.e – Comportement

Tout·e participant·e s'engage à adopter un comportement respectueux, courtois et fair-play envers les autres équipes, le public, les arbitres et les organisateur·ices.

4 – Jeux

4.a – Sélection des jeux

La liste officielle des jeux des olympiades est communiquée à compter du mercredi 25 février. Elle comprend une cinquantaine de jeux, sélectionnés selon les critères suivants :

- Durée de partie raisonnable (environ une heure maximum en phase de poules) ;
- Règles accessibles à un public non expert ;
- Compatibilité avec un format compétitif.

4.b – Répartition des jeux

Les jeux sont répartis entre les bibliothèques participantes : CRL et CROG.

La liste des jeux disponibles par lieu est affichée dans les bibliothèques participantes, et publiée en ligne sur le site des bibliothèques, rubrique actualités (<https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/actualites>).

5 – Format des olympiades

5.a – Phases des olympiades

Les olympiades se déroulent en deux grandes phases :

- Phase de poules ;
- Phase finale à élimination directe (huitièmes de finale à finale).

5.b – Phase de poules

5.b.1 – Organisation générale en phase de poules

Les vingt-quatre équipes sont réparties en huit poules de trois équipes, par tirage au sort. Le tirage au sort des poules a lieu le jeudi 19 mars, entre 12h00 et 14h00, au CRL.

Chaque poule dispose de dix-neuf jours pour organiser ses rencontres (du jeudi 19 mars au mardi 7 avril, 16h00).

Les rencontres ont lieu en autonomie, exclusivement dans les bibliothèques participantes.

Des bulletins de résultats sont disponibles à l'accueil des bibliothèques participantes. À l'issue de chaque rencontre, les équipes doivent remplir ensemble un bulletin, puis le remettre à un-e bibliothécaire.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les huitièmes de finale.

5.b.2 – Déroulement des rencontres en phase de poules

Chaque équipe affronte les deux autres équipes de sa poule : une fois en lançant un défi, une fois en répondant à un défi. Chaque équipe dispute ainsi quatre rencontres, pour un total de six rencontres par poule.

Les équipes sont libres de choisir les jeux auxquels elles défient les autres équipes de leur poule, du moment que ces jeux appartiennent à la sélection officielle des olympiades.

Une équipe ne peut pas utiliser le même jeu pour défier les deux équipes de sa poule. En revanche, elle peut réutiliser un jeu sur lequel elle a été défiée, soit pour une revanche contre la même équipe, soit pour défier la troisième équipe.

5.b.3 – Conditions de victoire et attribution des points en phase de poules

L'équipe qui lance le défi choisit le format de la rencontre. Il peut s'agir :

- D'une manche gagnante ;
- De deux manches gagnantes ;
- De trois manches gagnantes.

Ce format doit être annoncé avant le début de l'affrontement. L'équipe lançant le défi est également chargée d'expliquer les règles du jeu.

À l'issue de chaque rencontre, les points sont attribués comme suit :

- Victoire sur un jeu choisi par l'équipe elle-même : 2 points
- Victoire sur un jeu choisi par l'équipe adverse : 3 points
- Match nul : 1 point par équipe
- Défaite : 0 point

Les points sont additionnés à la fin de la phase de poules. Les deux équipes ayant obtenu le plus de points dans chaque poule sont qualifiées pour les huitièmes de finale.

5.c – Phase finale à élimination directe

5.c.1 – Organisation générale en phase finale

Les phases finales (huitièmes, quarts, demi-finales, finale, petite finale) se déroulent à dates et horaires fixes, sur des jeux imposés tirés au sort au moment des affrontements :

- Huitièmes de finale : mercredi 8 avril, 12h00-14h00, au CRL ;
- Quarts, demi-finales, finale et petite finale : jeudi 9 avril, 12h00-14h00, à la BULle.

La liste des jeux sélectionnés pour le tirage au sort est affichée le mercredi 25 février dans les bibliothèques participantes, et publiée en ligne sur le site des bibliothèques, rubrique actualités (<https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/actualites>).

5.c.2 – Déroulement des rencontres en phase finale

En phase finale, l'équipe arrivée première de chaque poule affronte une équipe arrivée deuxième d'une autre poule.

Les rencontres se déroulent en simultané.

Les formats de rencontres sont les suivants :

- Huitièmes de finale : deux manches gagnantes ;
- Quarts de finale : une manche gagnante ;
- Demi-finale : une manche gagnante ;
- Finale : deux manches gagnantes ;
- Petite finale : deux manches gagnantes.

Les jeux sont tirés au sort par l'organisation juste avant le début des rencontres.

6 – Règles de jeu

Les règles officielles de chaque jeu s'appliquent, dans leur dernière version connue.

Pour les jeux se jouant en 1 contre 1 ou 2 contre 2, chaque équipe désigne librement son/sa ou ses représentant-es.

7 – Gestion des égalités

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par une manche de *Kluster*. L'équipe gagnante est qualifiée pour la suite des olympiades.

8 – Litiges

8.a – Rôle de l'organisation

L'organisation est garante du bon déroulement des olympiades et de l'application du présent règlement. Elle peut intervenir à tout moment en cas de litige, de comportement inapproprié ou de non-respect des règles.

Les décisions de l'organisation sont souveraines et sans appel.

8.b – Réclamations

Toute réclamation doit être formulée auprès de l'organisation dans les plus brefs délais après la rencontre concernée. Aucune réclamation ne sera acceptée une fois les résultats officiels validés.

8.c – Triche et comportement antisportif

Toute triche, tentative de triche ou comportement antisportif (insultes, intimidation, dégradation de matériel, non-respect volontaire des règles) peut entraîner l'exclusion immédiate de l'équipe fautive.

9 – Prix

L'équipe qui remportera les olympiades se verra attribuer un jeu de société.

10 – Acceptation du règlement et droit de modification

La participation aux olympiades implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment, notamment pour garantir le bon déroulement des olympiades. Toute modification sera communiquée aux participant-es dans les meilleurs délais.